

Egalité femmes hommes et contrat de ruralité

Communauté de communes Ambert-Livradois-Forez

1. Présentation du territoire

Le contrat de ruralité décrit la communauté de communes Ambert-Livradois-Forez comme **un territoire de moyenne montagne** structuré autour d'un maillage de bourgs-centres et d'Ambert, avec comme artère principale la vallée centrale de la Dore.

L'économie y est basée sur l'industrie, avec des entreprises dans le secteur de la tresse et la présence du groupe Sanofi, **les services à la personne notamment de santé** avec l'hôpital d'Ambert, et **l'agriculture et la sylviculture**.

En matière de mobilité, l'usage de la voiture prédomine sur ce territoire. L'offre de transport en commun existante n'apporte pas de solution adaptée aux besoins de mobilité.

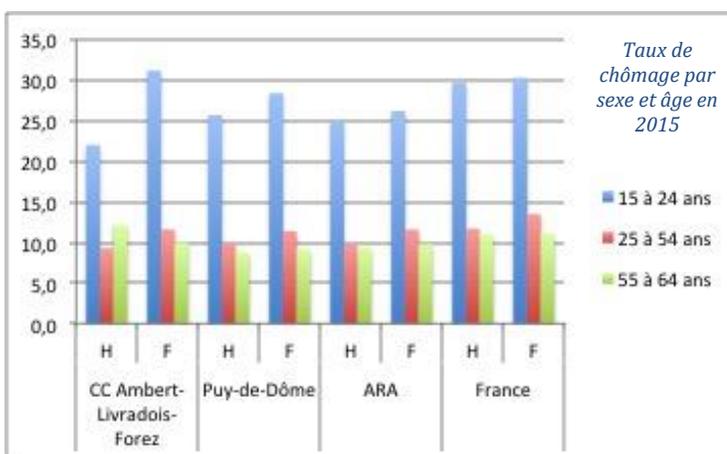
Enfin, au sein du territoire est observé **un déséquilibre marqué en matière d'accès aux services, aux soins et à l'animation culturelle**, avec seulement quelques communes offrant un éventail de services relativement complet.

2. Constats généraux de l'analyse statistique

2.1 Accès des femmes à l'emploi

Le taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans y est plus élevé que celui des femmes des autres communes. Mais **il reste inférieur à celui des hommes**, avec un écart de taux d'activité de 4,8 points. A noter, cet écart s'accroît fortement pour la tranche d'âge des 15-24 ans.

Par ailleurs, si **le taux de chômage est plus faible que dans les autres territoires, celui des femmes est plus élevé que celui des hommes**. L'écart atteint 1,8 point, contre 1,2 point aux autres échelles. La situation est là encore particulièrement préoccupante pour les jeunes femmes entre 15 et 24 ans, avec un écart de **9,2 points** (voir graphique du taux de chômage par sexe et par âge ci-dessus).



Dans la CC Ambert-Livradois-Forez est également observé **un phénomène de concentration des femmes dans quelques secteurs professionnels** plus fort encore qu'à l'échelle nationale.

Les femmes travaillent ainsi davantage à temps partiel que dans les autres communes, et bien davantage que les hommes, l'écart s'envolant jusqu'à 30,6 points.

Elles occupent une part plus importante que les hommes d'emplois précaires (CDD, stages, contrats aidés, etc.) et non qualifiés. Cet écart femmes-hommes est équivalent ou supérieur à l'échelle nationale, avec 10,6 % de femmes en CDD dans la CC Ambert-Livradois-Forez contre 10,2 en France, et 23,6 % d'employées contre 12,4 % dans l'Hexagone.

L'étude nationale a observé que **dans les territoires ruraux, les femmes sont à la fois une part plus importante que les hommes à ne pas détenir de diplôme et à avoir un diplôme du supérieur.** C'est le cas pour cette communauté de communes, où les écarts sont plus importants qu'à l'échelle nationale. 42,5 % de femmes n'ont aucun diplôme contre 33,1 % d'hommes (33,4 % contre 27,3 % pour la France) et **20,3 % des femmes sont diplômées du supérieur contre 15,6 % des hommes** (29,1 % contre 27,4 % pour la France).

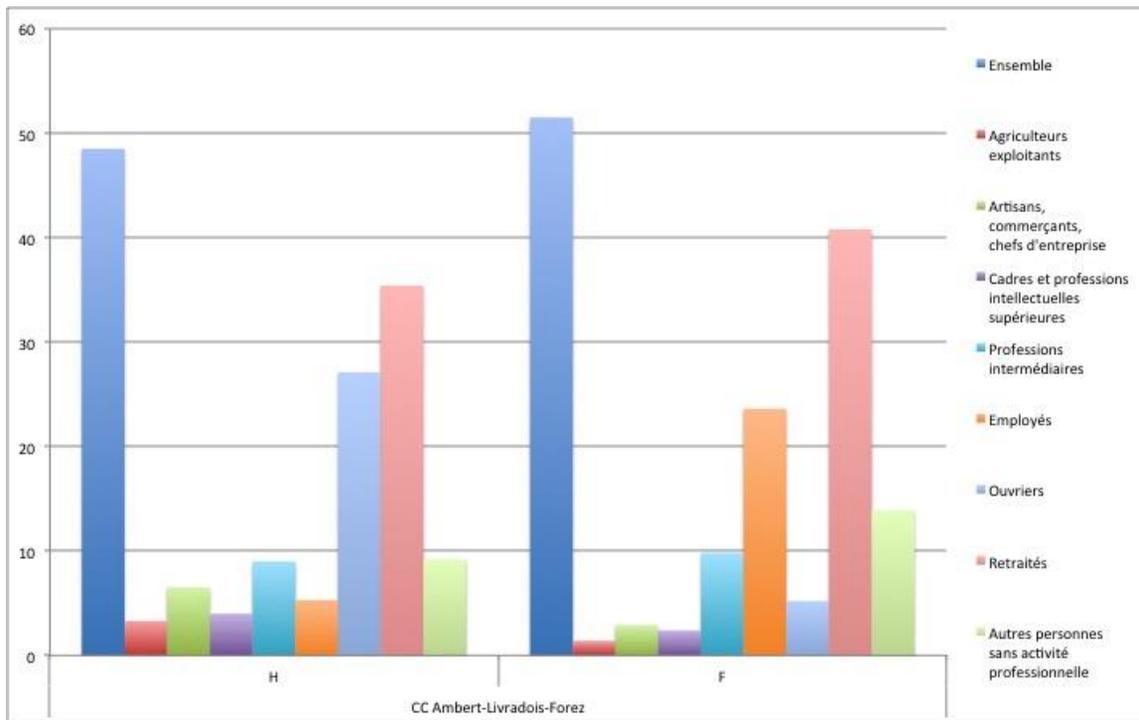
Les taux de scolarisation y sont plus élevés pour les femmes que pour les hommes. Ils chutent après 18 ans.

2.2 Freins à l'emploi des femmes

Même si l'on trouve moins de familles monoparentales que dans les autres territoires, les femmes y sont plus souvent à leur tête que les hommes, à 78,2 % (contre 82,6 à l'échelle nationale). L'offre de garde réduite constitue un des freins majeurs d'accès à l'emploi, en particulier pour ces **femmes isolées**.

Si le niveau de diplôme général est faible, **l'accès à un premier niveau de qualification** est plus fréquent dans la CC Ambert-Livradois-Forez (+ 3,7 points par rapport à l'échelle nationale). Mais il l'est davantage pour les hommes qui se retrouvent beaucoup plus nombreux (+14,6 points) que les femmes à être titulaire d'un CAP ou d'un BEP.

Les femmes sont également davantage exclues que dans les autres communes de secteurs tels que l'artisanat, le commerce ou la direction d'entreprise (voir graphique de la population 15 ans ou plus par sexe et catégorie socioprofessionnelle ci-dessous).



3. Enjeux du contrat de ruralité au regard de l'égalité femmes-hommes

Nous proposons ici un premier niveau d'analyse sur l'angle de l'égalité du contrat de ruralité au regard des 6 thématiques et des objectifs stratégiques retenus. Cette analyse est réalisée en nous appuyant sur les points qui ont pu être travaillés lors de l'étude nationale¹.

Thématique n°1 : accessibilité aux services et aux soins

Objectifs stratégiques :

- Renforcer l'attractivité du territoire pour accueillir de nouveaux habitants et favoriser le maintien de la population actuelle.
- Améliorer les conditions d'exercice des professionnels de santé.
- Développer une politique enfance jeunesse.

L'enjeu est d'attirer de jeunes actifs, et plus particulièrement des médecins, et de rendre attractifs les postes et le territoire pour les femmes qui représentent 63% des généralistes de moins de 40 ans² mais aussi pour les familles de ces professionnel.le.s. Il faut donc lier une

¹ <https://www.cget.gouv.fr/ressources/publications/en-bref-46-ameliorer-l-acces-a-l-emploi-des-femmes-dans-les-territoires-ruraux>

² elles représentent 46% des médecins généralistes en France mais 63% des généralistes de moins de 40 ans

politique d'équipement et de partenariat permettant de garantir un bon niveau de soin (création de maisons de santé, télémédecine, ...) à une politique de services (modes de garde, écoles, services culturels ou de loisirs, ...), abordée en thématique 6.

Globalement pour le personnel médical et les personnes assurant les soins et services qui sont en majorité des femmes, les modes de garde peuvent aussi ne pas être adaptés aux ressources et aux horaires atypiques de travail.

L'étude nationale a en effet montré que « la garde d'enfant constitue un frein périphérique à l'emploi accentué en milieu rural au regard du nombre de places d'accueil collectif offertes aux familles qui est moindre dans les territoires peu denses puisque l'on compte 39 places d'accueil pour 100 enfants pour 50 places à l'échelle nationale. Le recours aux assistant(e)s maternel(le)s est donc plus important ce qui aboutit à une mise à l'écart d'une partie des familles, notamment les plus précarisées, les moyens de garde individuels étant plus onéreux. L'offre est aussi peu adaptée aux besoins des familles ayant des contraintes d'emploi du temps (horaires atypiques, temps partiels) et/ou des problèmes de mobilité. Cette situation n'est pas spécifique au milieu rural mais la rareté des emplois comme leurs caractéristiques peuvent accentuer la problématique sur certains territoires.

A noter : 2 projets de maisons de santé pluridisciplinaires et 2 autres projets immobiliers visant à accueillir des professionnels de santé sont en cours dans cette communauté de communes.

Objectif stratégique : le bien vieillir sur l'ensemble du territoire

- ***maillage de services aux seniors.***
- ***Accompagner le développement de nouveaux services notamment liés au maintien à domicile des personnes âgées.***

Sur cet axe, il est aussi important de mettre en avant que le développement de ces services est aussi une opportunité pour les personnes (essentiellement des femmes) qui y travaillent et pour les emplois de services à la personne qui souffrent d'un manque d'attractivité. Mais cela pose la question de la formation des personnes et de l'amélioration de leur condition de travail.

La « Silver économie » : des besoins grandissants et en évolution dans les emplois liés au vieillissement de la population (extrait de l'étude nationale)

Le vieillissement de la population (un Français sur trois aura plus de 60 ans en 2050, contre un sur cinq en 2005 d'après l'INSEE) engendrera **un fort dynamisme des métiers des services, et notamment ceux des services à la personne**, qui emploient déjà plus de deux millions de Français et créeront 350.000 postes d'ici à 2022, selon la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).

Les préoccupations liées à la qualité de la vie dans une société vieillissante vont également secouer les **domaines de la santé et du bien-être**, sources de nombreuses innovations et donc de nouveaux services.

Au-delà des services à la personne qui sont très féminisés et caractérisés par des emplois à temps partiel et avec des conditions de travail souvent difficiles, sous l'appellation de « Silver économie », est mis en avant que **le vieillissement de la population va conduire à créer de nouveaux services personnalisés, des technologies pour l'autonomie, domotique, objets connectés.**

C'est un **enjeu fort en milieu rural caractérisé par une part plus forte des personnes âgées**, étant en situation de dépendance et pouvant souffrir d'isolement. A noter, selon les données issues du

recensement de l'INSEE, sur les territoires peu denses et isolés 50% de la population est âgé de plus de 45ans en 2013 (contre 42% dans les communes denses).

En outre, à l'heure actuelle, **les services à la personne sont aussi fortement pourvoyeurs d'emplois pour les femmes dans les territoires ruraux**. Les conditions d'exercice restent en revanche, pour les moins qualifiées et d'autant plus en milieu rural (voir partie 1), difficiles avec du temps partiel imposé, des coupures dans la journée, de la précarité accentuée par l'obligation d'avoir une voiture ...

En termes de développement d'emploi pour les femmes, plusieurs pistes de travail se dégagent dont :

- **Le soutien à des initiatives visant à améliorer la formation et les conditions d'exercice de ces métiers** et d'en limiter la précarité : à l'image de l'action « **Vers un temps de travail choisi** » portée par **Créativ'** visant à **accompagner la professionnalisation et l'amélioration des conditions de travail des femmes du territoire étant à temps partiel et notamment dans le secteur des Services à la Personne**. Cette action se déploie en Plaine de Saône sur le Canton d'Auxonne et Genlis (département de la Côte d'Or).
- Par ailleurs, au regard des investigations et analyses conduites dans le cadre de la présente étude, il serait aussi pertinent d'identifier comment en milieu rural, on anticipe **l'impact sur ces métiers de la télé-médecine, la domotique, le développement d'internet et du numérique dans le lien social et la lutte contre l'isolement**. Des recherches pourraient être ainsi poursuivies sur l'impact de la numérisation et les nouvelles technologies sur les métiers auprès des aînées en milieu rural.

Thématique n°2 : redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité

&

Thématique n°3 : développement de l'attractivité

Sur ces deux thématiques et au niveau de plusieurs objectifs stratégiques se pose en filigrane la **question de l'entrepreneuriat** et celle du **développement du numérique**.

Thématiques	Objectifs stratégiques
Thématique 2 : redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité	Mettre en place de nouveaux espaces de réflexion et d'échanges dans les bourgs centres à l'image des tiers lieux
	Redynamiser les centres-bourgs en tenant compte de la richesse bâtie et patrimoniale
Thématique n°3 : développement de l'attractivité	Augmenter l'attractivité du territoire pour accueillir de nouveaux habitants et favoriser le maintien de la population actuelle
	Faire du numérique un levier de développement du territoire
	Favoriser l'économie locale et les circuits courts

Sur l'entrepreneuriat féminin

Seulement 32,2 % des artisans commerçants sont des femmes sur ce territoire. Et pourtant, l'étude nationale a révélé un attachement mobilisateur des femmes à leur territoire : « *Des études réalisées sur des territoires ruraux et interrogeant les femmes entrepreneures ou porteuses de projet dans ce domaine montrent que leurs démarches sont liées à un fort*

attachement au territoire, une volonté de promouvoir, les produits et savoirs faire locaux et/ou l'innovation et des entreprises sociales. La dimension rurale est plutôt vécue comme un levier, les inconvénients en termes de déplacement et de temps supplémentaires par exemple étant pris en compte en amont. »

Des travaux coordonnés par l'Agence France Entrepreneur ont permis d'identifier des problématiques spécifiques à la création d'entreprise par les femmes en milieu rural telles que le manque de transports et de garde d'enfant, la combinaison d'activités soumises à différents régimes juridiques, fiscaux et sociaux nécessitant un accompagnement spécifique et des problèmes d'accès au numérique limitant la recherche d'information ou de mise en réseau ainsi que la communication sur les produits et leur commercialisation. »

Rappelons aussi que le **comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015 a retenu comme mesure 39 d'atteindre l'objectif de 40 % de femmes parmi les créateurs d'entreprise en milieu rural**. L'étude nationale précise que pour atteindre cet objectif, l'entrepreneuriat des femmes est intégré aux objectifs de chaque acteur territorial œuvrant pour développer la création d'entreprise (CDC/DIRECCTE/DRDFE/ collectivités territoriales). Il s'agit aussi déployer dans toutes les régions dont en ARA, le PAR, un plan régional d'appui à l'entrepreneuriat des femmes associant la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE), la DIRECCTE, le conseil régional éventuellement des métropoles et intercommunalités possédant la compétence développement économique, la direction régionale de la Banque des territoires et de Bpifrance et donc plusieurs signataires des contrats de ruralité.

Le développement du numérique

La question de l'entrepreneuriat est indissociable de la question du numérique, secteur qui a été aussi questionné dans l'étude nationale.

La filière du numérique et les métiers émergents sont peu mixtes. Les centres de formation éloignés car souvent urbains. Pour autant le **développement de Tiers lieux favorise l'entrepreneuriat des femmes ou leur exercice d'un emploi salarié en télétravail** et plus globalement la médiation numérique et la formation du grand public. **Le développement des circuits courts, de l'agro-tourisme et du tourisme vert qu'investissent les femmes** (même si nous disposons peu de données sexuées dans ce domaine) ne peut se faire sans le déploiement des infrastructures numériques.

Le développement du numérique porte donc aussi des enjeux en termes de genre et particulièrement en milieu rural pour développer l'emploi et l'entrepreneuriat des femmes.

A noter :

- une **étude stratégique commerce et artisanat** est en cours sur cette communauté de communes.
- Il existe déjà **deux réseaux favorisant la création d'entreprise sur le territoire** : Cap Actif et l'association « Travailler et vivre en Livradois Forez ».
- Sur le site web de la collectivité, **l'ambition du développement du numérique est bien mise en avant** et une commission y travaille particulièrement et « *un espace de coworking dernière génération à Viverols permettant d'accueillir des télétravailleurs et des travailleurs indépendants 24h/24 et 7j/7.* »

Thématique n°4 : Mobilités

Objectifs stratégiques :

- Favoriser et développer la mobilité au sein du territoire.
- Apporter des outils et des réponses aux acteurs locaux en matière d'organisation de l'offre de déplacement.

L'étude nationale a montré qu'en milieu rural, « l'usage de la voiture est prédominant puisque **91% des déplacements des habitants des espaces ruraux s'effectuent en voiture pour 80,1% des déplacements des habitants des pôles urbains**. On observe parallèlement que **les femmes actives dans les territoires ruraux travaillent davantage hors de leur commune de résidence : 51,2 % pour 45,9 % des femmes urbaines et 46,2 % des hommes ruraux³**. Cette situation conduit à ce que la détention du permis de conduire et d'une voiture soit une condition encore plus importante de l'insertion professionnelle chez les femmes en milieu rural. Or on observe à l'échelle nationale que **le taux de réussite au permis est de 10 points inférieurs pour les femmes**. La voiture reste un moyen de déplacement onéreux. Le budget voiture pour une personne seule active est estimé par l'ONPES à 295 euros par mois soit un coût prohibitif pour nombre d'actifs précaires qui sont **en majorité des femmes**. »

A noter :

- La communauté de communes met actuellement en place un **plan de mobilité rurale**.
- Des territoires disposent de **plates-formes de mobilité** qui permettent de mieux prendre en compte les problématiques de mobilité notamment pour les personnes en insertion professionnelle. Elles participent aussi à renforcer l'intermodalité.

Focus sur les plates-formes de mobilité

Extrait de l'étude nationale

A l'heure actuelle, des solutions sont proposées via les plates-formes de mobilité notamment. Le président de la République à l'occasion du Comité interministériel aux ruralités (CIR), tenu à Vesoul le 14 septembre 2015 a annoncé une mesure visant à créer 100 plates-formes de mobilité dans les centres-bourgs (mesure 8). Ces plates-formes sont des structures qui proposent aux personnes ayant des difficultés de déplacements d'ordres physique, économique, cognitif ou culturel, des actions d'information et d'accompagnement individuel leur permettant de devenir autonomes. Le portage de ces plates-formes peut être exercé par : des associations, des services des collectivités territoriales et de leurs groupements, des structures du service public de l'emploi et de l'insertion, des structures de l'IAE. Au regard de la situation de la personne, une plate-forme de mobilité propose plusieurs actions d'accompagnement : information, diagnostic mobilité, formation à la mobilité, auto- école sociale, vélo-école, prêt de véhicules, location à bas prix, garage solidaire, transport micro-collectif, auto-partage, ... Un travail de recensement et de bilan sur les plates-formes de mobilité est en cours et pourra apporter des informations intéressantes sur la prise en charge des femmes.

Thématique n°5 : Transition écologique

Objectifs stratégiques :

- Agir pour la qualité environnementale et la préservation du label Parc.
- Accompagner les objectifs de transition énergétique et de réduction de la consommation d'énergie.

³ CGET, les femmes dans les territoires ruraux, les dossiers de l'observation n°1, novembre 2014

- **Préserver la biodiversité.**
- **Accompagner les collectivités dans des projets d'économie d'énergie.**

La mise en place de ces différents objectifs mobilise ou contribuera à mobiliser des professionnel.le.s notamment de la filière dite des « métiers verts ou verdissants » qui a donné lieu aussi dans l'étude nationale à un focus particulier.

Il y a un enjeu pour les territoires ruraux à participer à la sensibilisation à ses métiers notamment pour les personnes en recherche d'emploi dont les femmes qui en dehors des agricultrices peuvent avoir une image négative des métiers. Pourtant, ils peuvent être porteurs d'offres d'emplois notamment via des chantiers d'insertion en milieu rural.

A noter : le territoire s'inscrit déjà dans une politique de valorisation des déchets et de l'économie circulaire (Récup'Art, ressourcerie de Saint Amant).

Focus sur les métiers verts et verdissants

Extrait de l'étude nationale

« Selon une étude de la DARES sur les professions de l'économie verte (janvier 2017), les « professions vertes » et les « professions verdissantes » représentent en moyenne sur les années 2010 à 2014 près de 4 millions d'emplois. Ce secteur devrait créer 600 000 emplois d'ici à 2020 selon le Conseil d'orientation pour l'emploi (COE). Actuellement, les femmes ne représentent que 16% des salariés dans l'économie verte.

Une partie des formations initiales dans les métiers verts ou verdissants est dispensée par l'enseignement agricole, bien implanté sur des territoires ruraux et où les filles représentent aujourd'hui plus de la moitié des élèves. Néanmoins, elles restent encore minoritaires dans les sections aménagement et production et majoritaires dans les filières des services à la personne. C'est aussi ce que montre l'étude de la DARES sur les formations de l'économie verte. Par exemple, les femmes représentent 7% des personnes en formation « assainissement et traitement des déchets », 21% en « production et distribution d'énergie et d'eau », 28% en formation « protection de la nature et de l'environnement ».

Les investigations conduites lors de cette étude ont montré une difficulté persistante à déconstruire les représentations de certaines femmes mais aussi de certains professionnels de ces métiers. »

Thématique n°6 : Cohésion sociale

Objectifs stratégiques

- **Renforcer l'attractivité du territoire pour accueillir de nouveaux habitants et favoriser le maintien de la population actuelle.**
- **Accompagner le développement de nouveaux services**

Cette thématique porte globalement sur la création ou le développement de services aux habitant.e.s et aux familles. La mise en place d'une politique jeunesse participerait à faciliter l'accès des femmes à l'emploi.

En ce qui concerne le développement de l'économie sociale et solidaire, il est aussi un enjeu fort pour l'emploi des femmes, ce secteur étant féminisé (67% de femmes selon l'Observatoire national de l'ESS en 2012). C'est aussi un secteur qui est confronté à des enjeux forts en matière de conditions d'emploi, d'articulation des temps de vie, d'absence de mixité pour les services à la personne par exemple. L'étude a aussi soulevé que les emplois proposés dans le cadre de l'insertion par l'activité économie (IAE) étaient moins accessibles aux femmes. La mise en place

de chantier d'insertion innovant peut être une piste d'action à développer (voir le projet Acilab de chantier d'insertion numérique dans la Haute vallée de l'Aude)

Focus sur l'économie sociale et solidaire (ESS)

Extrait de l'étude nationale

Sur les territoires, l'ESS est un vecteur important pour créer de l'activité et des emplois pour les femmes dans les territoires ruraux au travers de structures combinant un ancrage local fort, de la création d'emplois et d'activités ainsi qu'une réponse à des besoins nouveaux ou non pourvus sur des territoires au sein desquels un grand nombre de services font défaut (Silver économie, écotourisme, circuits courts alimentaires).

Lors des investigations sur le terrain mais aussi à plusieurs reprises lors du séminaire de restitution, la prise en compte de l'égalité femmes hommes dans le champ de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) et notamment la mise en place d'obligations en termes de mixité dans les chantiers d'insertion a été évoquée comme une étape à franchir. Il serait pertinent aussi de faire le lien et d'impliquer les réseaux et démarches visant à développer l'entrepreneuriat social et la place des femmes dans le développement d'entreprises sociales comme les coopératives d'activité et d'emploi (CAE) impliquées par exemple en Ardèche sur la création d'une coopérative éphémère de femmes ou le programme Caravelle porté par Empow'Her et le Mouvement des entrepreneurs sociaux (MOUVES).